



**DELEGATIONS
CONSENTIES AU
MAIRE :
COMPTE RENDU
AU CONSEIL
MUNICIPAL**

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Acte n° 2019/54

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept septembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30 minutes, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : dix

Date de convocation du Conseil municipal : 20 septembre 2019

PRESENTS : MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GONON Florence, PINATEL François, VIN Daniel

EXCUSES : COING Jean-Pierre (pouvoir à MICHEL Bernard), BERARD Guy, GIRAUD Roger, MIALON Delphine

Secrétaire de séance : GONON Florence

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal en date du 25 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Décision du 26 août 2019 : acceptation du devis de l'entreprise EURO CONFORT MAINTENANCE pour la réfection du faux plafond du local commercial des Ors. Montant du devis : 3 168,00 € TTC.

Décision du 29 août 2019 : signature de l'avenant en moins-value au marché M19-10 extension de l'école lot n°8 électricité avec l'entreprise SASU ELECTRICITE TROUILLOUX. Montant de l'avenant : - 257,09 € TTC.

Décision du 19 septembre 2019 : acceptation du devis de l'entreprise FRANCK BONATO pour les travaux de maçonnerie pour la création des WC publics au village. Montant du devis : 2 266,44 € TTC.

Décision du 19 septembre 2019 : acceptation du devis de l'entreprise VEDIF pour la fourniture d'un babyfoot extérieur. Montant du devis : 1 428,00 € TTC.

Décision du 27 septembre 2019 : acceptation du devis de l'entreprise LEGALLAIS pour la fourniture de serrures électroniques à badge à la mairie et au four communal. Montant du devis : 1 799,40 € TTC.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

